



MON PROJET POUR LA FRANCE

FRANÇOIS FILLON



SPORTS

Avec près de 47 millions de pratiquants, 16,5 millions de licenciés, 3,5 millions de bénévoles engagés dans l'animation de la pratique sportive ; un tissu associatif dynamique articulé autour des 116 fédérations et groupements sportifs membres du CNOSF ; des champions et des équipes de France qui s'illustrent régulièrement lors des grands rendez-vous internationaux, plaçant notre pays à un niveau très honorable dans les divers classements internationaux ; le sport français va bien, mais il pourrait aller beaucoup mieux !

Notre modèle d'organisation du sport, défini il y a plus de 50 ans, n'est plus adapté aux enjeux du XXIème siècle. Il n'a pas su prendre en compte la nouvelle demande de pratique sportive, la décentralisation et la réorganisation territoriale, ainsi que l'essor du sport professionnel.

Dans ce contexte, la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques d'été et aux Jeux Paralympiques de 2024 constitue une formidable opportunité pour accélérer la mutation de notre modèle et dégager les moyens nécessaires à cette transformation.

Parce que nous savons le rôle du sport dans la cohésion nationale, parce qu'il contribue à la formation de notre jeunesse, parce qu'il est un facteur de bien-être et d'épanouissement, mais aussi de croissance et d'emplois, parce que nos champions et les événements que nous accueillons participent au rayonnement de la France, nous voulons bâtir une politique sportive ambitieuse, laquelle, tout en garantissant l'unité et la solidarité entre le sport amateur et le sport professionnel et le principe d'unité fédérale, permettra de réformer en profondeur notre modèle.

Il nous faut donc faire évoluer le modèle du sport français, le moderniser, fixer des objectifs et définir avec l'ensemble des acteurs une stratégie ambitieuse et réaliste.

L'égal accès au sport pour tous

- Pérenniser le temps alloué au sport tout au long du parcours scolaire : 10% du temps scolaire en primaire et 14% dans le secondaire. Développer à l'échelle intercommunale les liens entre les établissements scolaires et les clubs sportifs.
- Encourager les établissements d'enseignement supérieur à favoriser la pratique sportive avec la prise en compte spécifique des parcours des sportifs de haut-niveau.
- Elargir à toute la population l'utilisation du sport à des fins thérapeutiques et de prévention. Renforcer particulièrement les actions pour préserver la santé des seniors.
- Promouvoir et développer le handisport et le sport adapté dès le plus jeune âge en concertation avec les associations sportives et avec les acteurs du mouvement sportif handisport.
- Renforcer la visibilité, la médiatisation et le marketing sportif féminin, en rendant notamment le sponsoring plus attractif pour les entreprises. Promouvoir la représentation des femmes au sein des instances sportives.

Développer un modèle français libre, autonome et responsable

- Transformer en Agence Nationale du Développement du Sport (ANDS) le Centre National de Développement pour le Sport (CNDS). Cette agence, dont la gouvernance associera pleinement le mouvement sportif, contractualisera ses objectifs avec le mouvement olympique, les fédérations, l'Etat et les collectivités territoriales et bénéficiera aussi de concours privés. Son indépendance sera gage d'efficacité pour faire de la France une grande nation sportive.
- Redéfinir dans le cadre de l'ANDS l'architecture du haut-niveau, en conférant notamment, dans le cadre du double projet, un véritable statut aux sportifs de haut niveau, élargissant leurs droits sociaux, leurs droits en matière de formation et d'insertion professionnelle.
- Investir dans la préparation des athlètes et la construction des infrastructures sportives qui permettront de faire de Paris 2024 une réussite et un héritage pour les générations futures.
- Créer une Haute Autorité de l'intégrité sportive qui veillera scrupuleusement au respect de la règle, de l'arbitrage et de l'éthique pour un sport propre.
- Reconnaître la région comme la collectivité de référence en matière de compétence sportive à l'échelle territoriale et les communes ou intercommunalités pour la pratique sportive quotidienne.
- Poursuivre la réforme de modernisation des modes de gouvernance et de représentation des instances du sport en dialogue avec le mouvement olympique et sportif.

Favoriser et soutenir l'économie du sport

- Inciter les clubs professionnels et les fédérations à devenir propriétaires ou gestionnaires de leurs équipements sportifs. Assouplir les règles relatives au sponsoring et au mécénat pour inciter les investissements privés.
- Mettre en place un statut adapté du bénévole responsable permettant, notamment lors de l'organisation des grands événements sportifs internationaux, de recourir à ces derniers, sans risque de requalification en contrat de travail. Inclure dans le congé de représentation existant (9 jours/an) la possibilité pour un bénévole responsable de suivre une formation adaptée.
- Autoriser les centres de formation des clubs sportifs professionnels à percevoir la taxe d'apprentissage.
- Harmoniser les législations européennes en matière de protection des mineurs, de lutte contre le dopage, de régulation financière et de lutte contre le trucage des matchs.